



PROPOSITION DE MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS DE LA LIGUE

Date d'effet : 1^{er} Juillet 2023

Sommaire

Le Règlement du Championnat Seniors du Dimanche Matin	3
Le Règlement du Championnat Régional U15 F	7
Le Règlement du Championnat Régional U18 F	10
Le Règlement du Championnat Régional Football d'Entreprise du Samedi Matin	13

Le Règlement du Championnat Seniors du Dimanche Matin

Exposé des motifs :

. Article 5.3 (structure de l'épreuve)

1. Lors de sa réunion plénière du 24.10.2022, le Comité de Direction a entériné le [projet d'évolution](#) du Championnat Seniors du Dimanche Matin au terme duquel la R3 est basculée au niveau départemental, ledit Championnat n'étant donc plus composé que de deux divisions à compter de la saison 2024/2025. Le texte est donc modifié au regard de ce projet d'évolution.

Rappel : ce projet a été présenté aux clubs concernés préalablement à son adoption par le Comité de Direction, et adopté par l'ensemble des clubs lors de l'Assemblée Générale du 26.11.2022.

2. L'objectif de ce projet d'évolution étant de rétablir une « vraie » pyramide avec une base solide au niveau départemental, et ledit projet prévoyant la mise à disposition des Districts de 52 équipes à l'issue de la saison 2023/2024 puis 12 équipes à l'issue de la saison 2024/2025, il est décidé d'instaurer une condition quant à la composition du Championnat de D1 pour l'accession en R2.

En effet, il ne semble pas souhaitable que le 1^{er} d'un Championnat de D1 composé de 5 équipes puisse accéder au R2 alors que dans le même temps, le club classé 9^{ème} de R2 descendra en D1 à l'issue des 2 saisons de transition.

3. Compte tenu de la structuration actuelle de certains Championnats de D1, et dans l'attente des effets de ce projet d'évolution, il est décidé de mentionner de manière expresse la possibilité d'organiser un Championnat de D1 regroupant plusieurs Districts.

. Article 5.4 (montées/descentes)

- Disposition applicable pour 2023/2024 et 2024/2025 : dans le même esprit que le point n°2 ci-dessus, il est décidé de combler une vacance en R2 par le maintien d'une équipe descendante et non pas par l'accession d'une équipe classée après les montantes.

<u>Ancien texte</u>	<u>Nouveau texte</u>
Article 5. - Système de l'Epreuve. 5.3 - Structure de l'épreuve. Le Championnat Seniors du Dimanche Matin est composé de trois divisions : 5.3.1 – REGIONAL 1.	Article 5. - Système de l'Epreuve. <u>DISPOSITIONS APPLICABLES POUR LA SAISON 2023/2024</u> 5.3 - Structure de l'épreuve. Le Championnat Seniors du Dimanche Matin est composé de trois divisions : 5.3.1 – REGIONAL 1.

<p>Douze équipes en un seul groupe. La première est championne de la Ligue de Paris-Ile de France. Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.</p> <p>5.3.2 – REGIONAL 2. Vingt-quatre équipes réparties en deux groupes de douze chacun. La première de chacun des groupes de cette division accède au Régional 1 la saison suivante. Les deux dernières de chacun des groupes descendent automatiquement en Régional 3 la saison suivante.</p> <p>5.3.3 – REGIONAL 3. Quarante-huit équipes réparties en quatre groupes de douze chacun. La première de chacun des groupes de cette division accède au Régional 2 la saison suivante. Les deux dernières de chacun des groupes descendent automatiquement en Championnat Départemental 1 de leur District la saison suivante.</p> <p>La première du Championnat Seniors du Dimanche Matin de Départemental 1 de chaque District accède au Régional 3 la saison suivante.</p>	<p>Douze équipes en un seul groupe. La première est championne de la Ligue de Paris-Ile de France. Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.</p> <p>5.3.2 – REGIONAL 2. Vingt-quatre équipes réparties en deux groupes de douze chacun. La première de chacun des groupes de cette division accède au Régional 1 la saison suivante. Les quatre dernières de chacun des groupes descendent automatiquement en Départemental 1 la saison suivante.</p> <p>5.3.3 – REGIONAL 3. Quarante-huit équipes réparties en quatre groupes de douze chacun. La première de chacun des groupes de cette division accède au Régional 2 la saison suivante. Les équipes classées après la première de chacun des groupes de cette division sont automatiquement affectées en Championnat Départemental 1 de leur District la saison suivante.</p> <p>La première du Championnat Seniors du Dimanche Matin de Départemental 1 de chaque District ou d'un regroupement de Districts accède au Régional 2 la saison suivante, sous réserve que figurent au moins huit équipes au classement de son Championnat au terme de la saison.</p> <p><u>DISPOSITIONS APPLICABLES POUR LA SAISON 2024/2025</u> 5.3 - Structure de l'épreuve. Le Championnat Seniors du Dimanche Matin est composé de deux divisions :</p> <p>5.3.1 – REGIONAL 1. Douze équipes en un seul groupe. La première est championne de la Ligue de Paris-Ile de France. Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.</p> <p>5.3.2 – REGIONAL 2. Vingt-huit équipes réparties en deux groupes de quatorze chacun.</p>
--	---

	<p>La première de chacun des groupes de cette division accède au Régional 1 la saison suivante. Les six dernières de chacun des groupes descendent automatiquement en Départemental 1 la saison suivante.</p> <p>La première du Championnat Seniors du Dimanche Matin de Départemental 1 de chaque District ou d'un regroupement de Districts accède au Régional 2 la saison suivante, sous réserve que figurent au moins huit équipes au classement de son Championnat au terme de la saison.</p> <p><u>DISPOSITIONS APPLICABLES A COMPTER DE LA SAISON 2025/2026</u></p> <p>5.3 - Structure de l'épreuve. Le Championnat Seniors du Dimanche Matin est composé de deux divisions :</p> <p>5.3.1 – REGIONAL 1. Douze équipes en un seul groupe. La première est championne de la Ligue de Paris-Ile de France. Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.</p> <p>5.3.2 – REGIONAL 2. Vingt-quatre équipes réparties en deux groupes de douze chacun. La première de chacun des groupes de cette division accède au Régional 1 la saison suivante. Les quatre dernières de chacun des groupes descendent automatiquement en Départemental 1 la saison suivante.</p> <p>La première du Championnat Seniors du Dimanche Matin de Départemental 1 de chaque District accède au Régional 2 la saison suivante.</p> <p>5.4 - Dispositions particulières : Obligations - Montées et Descentes. Conformément à l'article 14, alinéa 12 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..</p> <p><u>DISPOSITIONS APPLICABLES POUR LA SAISON 2023/2024</u></p>
--	--

1. Par exception aux dispositions de l'article 14 du R.S.G. de la L.P.I.F.F., en cas de vacance(s) en Régional 2, il est procédé au repêchage de la ou des équipes reléguées au sein de leur District à l'issue de la saison dans l'ordre de leur classement (priorité étant donnée à la meilleure équipe classée 9^{ème} de R2, etc.), à l'exception des deux dernières de chacun des groupes de R2.

DISPOSITIONS APPLICABLES POUR LA SAISON 2024/2025

1. Par exception aux dispositions de l'article 14 du R.S.G. de la L.P.I.F.F., en cas de vacance(s) en Régional 2, il est procédé au repêchage de la ou des équipes reléguées au sein de leur District à l'issue de la saison dans l'ordre de leur classement (priorité étant donnée à la meilleure équipe classée 9^{ème} de la division, etc.), à l'exception des deux dernières de chacun des groupes de R2.

Le Règlement du Championnat Régional U15 F

Exposé des motifs :

. Article 5.3 (structure de l'épreuve)

Lors de sa réunion plénière du 20.03.2023, le Comité de Direction a entériné le projet d'évolution du Championnat Régional U15 F au terme duquel il sera créé, à compter de la saison 2024/2025, un groupe supplémentaire en R2, et ce, afin de (i) limiter le nombre de descentes de R2 en R3, et (ii) avoir une pyramide plus cohérente. Le texte est donc modifié au regard de ce projet d'évolution. Etant précisé que ce projet a été présenté aux clubs concernés lors d'une réunion d'information le 18.04.2023.

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 5. - Système de l'Epreuve. 5.3 - Structure de l'épreuve :</p> <p>Le Championnat U15 F est composé de 3 divisions :</p> <p>5.3.1 – REGIONAL 1 Dix équipes en un seul groupe. La première de la division est championne de Paris Ile de France. Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.</p> <p>5.3.2 – REGIONAL 2 Dix équipes en un seul groupe. Les deux premières accèdent au Régional 1 la saison suivante. Les équipes les moins bien classées descendent automatiquement en Régional 3 la saison suivante. Leur nombre est fonction du nombre de groupes en Régional 3 (il y a autant de relégations que de groupes de Régional 3, et, dans tous les cas, au minimum 2 relégations).</p> <p>5.3.3 – REGIONAL 3 Le nombre de groupes et leur composition sont déterminés en fonction du nombre d'équipes engagées. La première de chaque groupe accède au Régional 2 la saison</p>	<p>Article 5. - Système de l'Epreuve. 5.3 - Structure de l'épreuve : <u>DISPOSITIONS APPLICABLES POUR LA SAISON 2023/2024</u></p> <p>Le Championnat U15 F est composé de 3 divisions :</p> <p>5.3.1 – REGIONAL 1 Dix équipes en un seul groupe. La première de la division est championne de Paris Ile de France. Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.</p> <p>5.3.2 – REGIONAL 2 Dix équipes en un seul groupe. Les deux premières accèdent au Régional 1 la saison suivante. Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 3 la saison suivante.</p> <p>5.3.3 – REGIONAL 3 Le nombre de groupes et leur composition sont déterminés en fonction du nombre d'équipes engagées.</p>

<p><i>suiivante.</i></p> <p>Les autres équipes restent en Régional 3 la saison suivante.</p>	<p>Dans tous les cas, il y a 12 accessions en Régional 2 la saison suivante.</p> <p>Les équipes accédantes sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La première de chacun des groupes de la division, 2. Les équipes nécessaires pour atteindre le nombre de 12 accessions, sont prises parmi les meilleures 2èmes et suivantes de la division (priorité étant donnée aux équipes classées 2èmes sur celles classées 3èmes, etc.). <p>Les autres équipes restent en Régional 3 la saison suivante.</p> <p><u>DISPOSITIONS APPLICABLES A COMPTER DE LA SAISON 2024/2025</u></p> <p>Le Championnat U15 F est composé de 3 divisions :</p> <p>5.3.1 – REGIONAL 1</p> <p>Dix équipes en un seul groupe.</p> <p>La première de la division est championne de Paris Ile de France.</p> <p>Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.</p> <p>5.3.2 – REGIONAL 2</p> <p>Vingt équipes réparties en deux groupes de dix chacun.</p> <p>La première de chacun des groupes accède au Régional 1 la saison suivante.</p> <p>Les équipes les moins bien classées descendent automatiquement en Régional 3 la saison suivante. Le nombre d'équipes reléguées est égal au nombre de groupes en Régional 3 (il y a autant de relégations que de groupes de Régional 3, et, dans tous les cas, au minimum 4 relégations).</p> <p>Les équipes reléguées sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les deux dernières de chacun des groupes de la division 2. Les équipes nécessaires pour atteindre le nombre de relégations correspondant au nombre de groupes de Régional 3, sont prises parmi les équipes classées avant les deux dernières de chacun des groupes de la division dans l'ordre de leur classement (la moins bonne 8^{ème} de la division, puis l'autre 8^{ème} de la division, etc.). <p>5.3.3 – REGIONAL 3</p> <p>Le nombre de groupes et leur composition sont déterminés en fonction</p>
--	---

	<p>du nombre d'équipes engagées.</p> <p><i>La première de chacun des groupes de la division accède au Régional 2 la saison suivante.</i></p> <p>Les autres équipes restent en Régional 3 la saison suivante.</p>
--	---

Le Règlement du Championnat Régional U18 F

Exposé des motifs :

. Article 5.3 (structure de l'épreuve)

Lors de sa réunion plénière du 20.03.2023, le Comité de Direction a entériné le projet d'évolution du Championnat Régional U18 F au terme duquel il sera créé, à compter de la saison 2024/2025, un groupe supplémentaire en R2, et ce, afin de (i) limiter le nombre de descentes de R2 en R3, et (ii) avoir une pyramide plus cohérente. Le texte est donc modifié au regard de ce projet d'évolution. Etant précisé que ce projet a été présenté aux clubs concernés lors d'une réunion d'information le 18.04.2023.

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 5. - Système de l'Epreuve. 5.3 - Structure de l'épreuve :</p> <p>Le Championnat U18 F est composé de 3 divisions :</p> <p>5.3.1 – REGIONAL 1 Dix équipes en un seul groupe. La première de la division est championne de Paris Ile de France. La participation, au cours de la même saison, à la Phase d'Accession Nationale (accession au Championnat National Féminin U19) concerne l'équipe, éligible à la montée, ayant obtenu le meilleur classement dans la division. Si la Ligue peut présenter une deuxième équipe en application des dispositions de l'article 4 du Règlement de la Phase d'Accession Nationale (Accession au Championnat National Féminin U19), l'équipe, éligible à la montée, ayant obtenu le 2^{ème} meilleur classement, participera également à ladite Phase d'Accession Nationale. Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.</p> <p>5.3.2 – REGIONAL 2 Dix équipes en un seul groupe. Les deux premières accèdent au Régional 1 la saison suivante.</p>	<p>Article 5. - Système de l'Epreuve. 5.3 - Structure de l'épreuve : <u>DISPOSITIONS APPLICABLES POUR LA SAISON 2023/2024</u></p> <p>Le Championnat U18 F est composé de 3 divisions :</p> <p>5.3.1 – REGIONAL 1 Dix équipes en un seul groupe. La première de la division est championne de Paris Ile de France. La participation, au cours de la même saison, à la Phase d'Accession Nationale (accession au Championnat National Féminin U19) concerne l'équipe, éligible à la montée, ayant obtenu le meilleur classement dans la division. Si la Ligue peut présenter une deuxième équipe en application des dispositions de l'article 4 du Règlement de la Phase d'Accession Nationale (Accession au Championnat National Féminin U19), l'équipe, éligible à la montée, ayant obtenu le 2^{ème} meilleur classement, participera également à ladite Phase d'Accession Nationale. Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.</p> <p>5.3.2 – REGIONAL 2 Dix équipes en un seul groupe. Les deux premières accèdent au Régional 1 la saison suivante.</p>

<p>Les équipes les moins bien classées descendent automatiquement en Régional 3 la saison suivante. Leur nombre est fonction du nombre de groupes en Régional 3 (il y a autant de relégations que de groupes de Régional 3, et, dans tous les cas, au minimum 2 relégations).</p> <p>5.3.3 – REGIONAL 3 Le nombre de groupes et leur composition sont déterminés en fonction du nombre d'équipes engagées. La première de chaque groupe accède au Régional 2 la saison suivante.</p> <p>Les autres équipes restent en Régional 3 la saison suivante.</p>	<p>Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 3 la saison suivante.</p> <p>5.3.3 – REGIONAL 3 Le nombre de groupes et leur composition sont déterminés en fonction du nombre d'équipes engagées. Dans tous les cas, il y a 12 accessions en Régional 2 la saison suivante. Les équipes accédantes sont : 1. La première de chacun des groupes de la division, 2. Les équipes nécessaires pour atteindre le nombre de 12 accessions, sont prises parmi les meilleures 2èmes et suivantes de la division (priorité étant donnée aux équipes classées 2èmes sur celles classées 3èmes, etc.). Les autres équipes restent en Régional 3 la saison suivante.</p> <p><u>DISPOSITIONS APPLICABLES A COMPTER DE LA SAISON 2024/2025</u> Le Championnat U18 F est composé de 3 divisions :</p> <p>5.3.1 – REGIONAL 1 Dix équipes en un seul groupe. La première de la division est championne de Paris Ile de France. Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.</p> <p>5.3.2 – REGIONAL 2 Vingt équipes réparties en deux groupes de dix chacun. La première de chacun des groupes accède au Régional 1 la saison suivante. Les équipes les moins bien classées descendent automatiquement en Régional 3 la saison suivante. Le nombre d'équipes reléguées est égal au nombre de groupes en Régional 3 (il y a autant de relégations que de groupes de Régional 3, et, dans tous les cas, au minimum 4 relégations). Les équipes reléguées sont :</p>
---	--

	<p>1. Les deux dernières de chacun des groupes de la division</p> <p>2. Les équipes nécessaires pour atteindre le nombre de relégations correspondant au nombre de groupes de Régional 3, sont prises parmi les équipes classées avant les deux dernières de chacun des groupes de la division dans l'ordre de leur classement (la moins bonne 8^{ème} de la division, puis l'autre 8^{ème} de la division, etc.).</p> <p>5.3.3 – REGIONAL 3</p> <p>Le nombre de groupes et leur composition sont déterminés en fonction du nombre d'équipes engagées.</p> <p>La première de chacun des groupes de la division accède au Régional 2 la saison suivante.</p> <p>Les autres équipes restent en Régional 3 la saison suivante.</p>
--	---

Le Règlement du Championnat Régional Football d'Entreprise du Samedi Matin

Exposé des motifs :

. Article 5.3 (structure de l'épreuve)

Lors de sa réunion plénière du 20.03.2023, le Comité de Direction a entériné le projet d'évolution du Championnat Régional Football d'Entreprise du Samedi matin au terme duquel cette épreuve sera organisée en deux phases (une première phase de brassage et une deuxième phase avec des équipes réparties en fonction de leur classement à l'issue de la première phase). Le texte est donc modifié au regard de ce projet d'évolution.

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 5. - Système de l'Epreuve. 5.1 - Le Championnat Football d'Entreprise du Samedi matin se joue par matches « aller » et « retour » qui ne peuvent pas se dérouler sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente.</p> <p>Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants.</p> <p>5.2 – Classement. Conformément à l'article 14 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.</p> <p>5.3 - Structure de l'épreuve. Le Championnat du Football d'Entreprise du Samedi matin est composé de deux divisions selon le nombre d'équipes engagées :</p> <p>5.3.1 – REGIONAL 1. Dix équipes en un seul groupe. La première de Régional 1 est championne de Paris-Ile de France. Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.</p> <p>5.3.2 – REGIONAL 2.</p>	<p>Article 5. - Système de l'Epreuve. 5.1 - Le Championnat Football d'Entreprise du Samedi matin se déroule en deux phases, par matches « simples » ou par matches « aller » et « retour » qui ne peuvent pas se dérouler sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente.</p> <p>Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants.</p> <p>5.2 – Classement. Conformément à l'article 14 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.</p> <p>5.3 - Structure de l'épreuve. Le Championnat du Football d'Entreprise du Samedi matin se dispute en deux phases :</p> <p>5.3.1 – Phase 1. Le nombre de groupes et leur composition sont déterminés en fonction du nombre d'équipes engagées.</p> <p>5.3.2 – Phase 2.</p>

<p>Le nombre de groupes et leur composition sont déterminés en fonction du nombre d'équipes engagées.</p> <p>Dans tous les cas, il y a 2 accessions en Régional 2 la saison suivante.</p> <p>Les équipes accédantes sont :</p> <ol style="list-style-type: none">1. La première de chacun des groupes de la division,2. Les équipes nécessaires pour atteindre le nombre de 2 accessions, sont prises parmi les meilleures 2èmes et suivantes de la division (priorité étant donnée aux équipes classées 2èmes sur celles classées 3èmes, etc.). <p>Les autres équipes restent en Régional 2 la saison suivante.</p>	<p><i>Des groupes de niveau (Régional 1, Régional 2, etc.), comprenant au maximum 8 équipes chacun, sont constitués en fonction du classement des équipes à l'issue de la Phase 1.</i></p> <p>La première de Régional 1 est championne de Paris-Ile de France.</p>
---	---